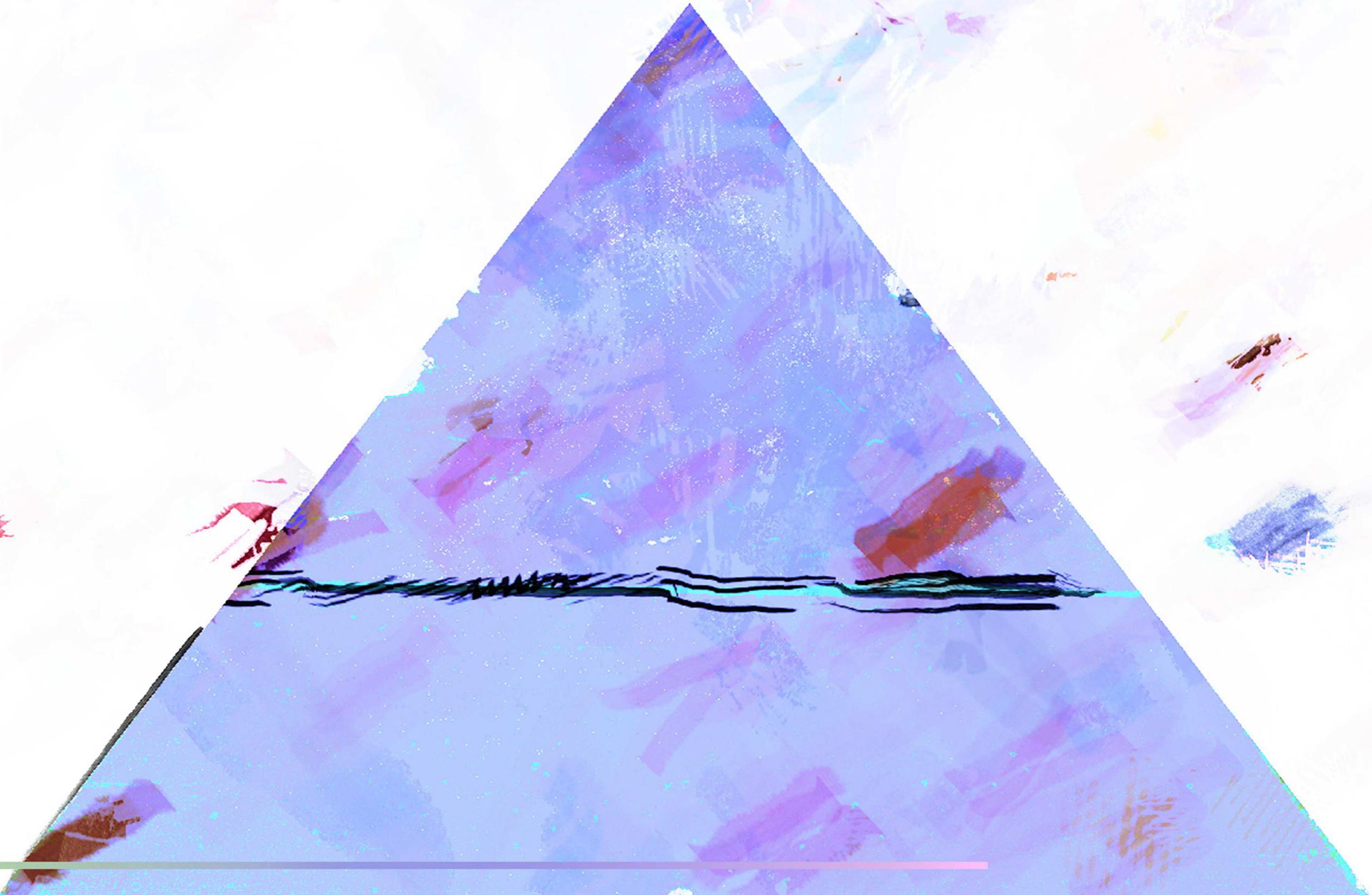


EMANI

Rapport Annuel 2014





**Rapport annuel 2014
du Conseil d'Administration et
du Commissaire Réviseur à
l'Assemblée Générale du
12 juin 2015**

Entreprise agréée par A.R. du 20.10.1978 et 07.12.1999
Pour pratiquer les branches "Incendie et
éléments naturels", "Autres dommages aux biens" et
"Responsabilité Civile"

(Moniteur Belge 14.11.1978 - 29.12.1999 Code 0921)

Siège Social:
Av. Jules Bordet, 166 – B 4
B 1140 Bruxelles
Belgique

Tél. +32 (0)2 702 90 10
Fax. +32 (0)2 705 72 92

Chiffres Clés

En euro

au 31 décembre

Compte de résultat	2014	2013	2012	2011	2010
Cotisations acquises, nette de réassurance	22.836.670	22.990.326	24.884.212	25.115.821	23.925.468
Sinistres	-2.624.921	1.513.702	-13.900.142	-14.737.044	3.157.056
Frais	-3.414.077	-3.157.549	-2.931.346	-3.005.782	-3.163.109
Autres produits	15.868	-12.747	9.910	75.803	83.596
Produits d'investissement	6.341.961	-534.805	16.312.444	1.587.603	2.595.356
Excédent avant allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	23.155.502	20.798.927	24.375.078	9.036.401	26.632.007
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes	-16.920.203	-21.389.420	-8.062.631	-7.448.799	-24.036.650
Taxes	-308	-283	0	0	0
Excédent après allocation (à la réserve d'égalisation et catastrophes)	6.234.991	-590.776	16.312.444	1.587.603	2.595.356
Bilan					
Actif	253.910.139	239.000.192	235.522.370	205.142.493	187.491.585
Passif	-32.746.529	-41.000.824	-58.430.953	-52.635.731	-44.527.766
Fonds de garantie (incluant la réserve d'égalisation et catastrophes)	221.163.611	197.999.368	177.091.415	152.506.762	142.963.819

Sommaire

6	Membres
7	Représentants des Membres
10	Conseil d'Administration
11	Comités consultatifs
12	Direction Générale
12	Réviseurs d'Entreprises
12	Actuaire
13	Message du Président
14	Description des activités
16	Rapport du Conseil d'Administration
21	Rapport de Régie d'Entreprise
23	Rapport du Commissaire Réviseur
26	Bilans et Compte de résultats
30	Annexe aux comptes financiers

Membres

AB SVAFO
Advanced Nuclear Fuels GmbH
AREVA NC
AREVA NP Inc.
Axpo Power AG
Axpo Trading AG
Belgoprocess NV
BKW Energie AG
British Energy Ltd
Bruce Power Inc.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)
ČEZ a.s.
E.ON Kernkraft GmbH
E.ON Sverige AB
EDF
EnBW Energie Baden Württemberg AG
EnBW Kernkraft GmbH
ENEL *
Energy Future Holdings Corp.
EPZ n.v.
Eskom Holdings SOC Ltd
Eurodif Production SA
European Commission - CCR - Ispra Site
European Commission - GCO - Petten Site
European Commission - IRMM - Geel Site
European Commission - ITE - Karlsruhe Site
FBFC
FBFC International SA
Forsmarks Kraftgrupp AB
Fortum Power & Heat Oy

Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)
Gemeinschaftskernkraftwerk Gröhnde GmbH & Co
Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)
Indiana Michigan Power Co.
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG
Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
MVM Paks Nuclear Power Plant Ltd
New Brunswick Power Corporation
OKG Aktiebolag
Ontario Power Generation (OPG)
Pacific Gas & Electric Company *
Ringhals AB
RWE Power AG
SCK-CEN
Slovenské Elektrárne AS
Socatri SARL
Societatea Nationala Nuclearelectrica SA (SNN)
Studsvik AB
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)
Teollisuuden Voima Oyj (TVO)
Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri
Urenco Ltd.
Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH
Westinghouse Electric Company LLC *
Westinghouse Electric UK Holdings *
Zwischenlager Würenlingen AG (Zwilag)

* Membre non-assuré

Représentants des Membres

Membre

Afrique du Sud

Eskom Holdings SOC Ltd

Allemagne

Advanced Nuclear Fuels GmbH
 EnBW Energie Baden Württemberg AG
 EnBW Kernkraft GmbH
 E.ON Kernkraft GmbH
 European Commission - ITC - Site
 Gemeinschaftskernkraftwerk Grohnde GmbH & Co
 Gesellschaft für Nuklear-Service mbH (GNS)
 Karlsruhe Kernkraftwerk Lippe-Ems GmbH
 Kernkraftwerk Obrigheim GmbH
 RWE Power AG
 Vattenfall Europe Nuclear Energy GmbH

Belgique

Belgoprocess SA
 European Commission - IRMM - Site Geel
 FBFC International SA
 SCK-CEN

Canada

Bruce Power
 New Brunswick Power Corporation
 Ontario Power Generation (OPG)

Etats-Unis

AREVA NP Inc
 Energy Future Holdings Corp.
 Indiana Michigan Power Co.
 Pacific Gas & Electric Company *
 Union Electric Company d/b/a Ameren Missouri
 Westinghouse Electric Company LLC *

Finlande

Fortum Power & Heat Oy
 Teollisuuden Voima Oyj

Représentant

M. Molelekoa

W. Fehnker
 E. Wissmann
 E. Wissmann
 D. Prüske
 J.P. Michel
 D. Prüske
 H. Näser
 J. Haaf
 E. Wissmann
 J. Haaf
 T. Hallqvist

Ph. Lannoy
 J.P. Michel
 M. Van den Eynde
 C. Legrain

K. Kelly
 A. Slipp
 J. Floras

Ph. Obert
 R. Moussaid
 S. Haynes
 A. Suri
 M. Blair
 M. Sweeney

M. Kautonen
 L. Noukka

Suppléant

A. Stoll
 C.D. Bölle
 C.D. Bölle
 S. Kurz
 R. Lennartz
 S. Kurz
 K. Scheer

 C.D. Bölle
 J. Grundmann
 B. Kockum

R. Lennartz
 P. Daurès

L. Harris

R. Martin
 J. Fleischer
 D. Rose
 D. Gries

M. Huopalainen
 L. Piekkari

Représentants des Membres

Membre

France

AREVA NC
EDF
Eurodif Production SA
FBFC
Socatri SARL

Grande Bretagne

British Energy Ltd
Urenco Ltd
Westinghouse Electric UK Holdings *

Hongrie

MVM Paks Nuclear Power Plant Ltd

Italie

European Commission - CCR - Site ISPRA
ENEL *

Pays-Bas

Elektriciteits-Productiemaatschappij Zuid Nederland NV EPZ
Gemeenschappelijke Kernenergiecentrale Nederland BV (GKN)
European Commission - GCO - Site Petten

Roumanie

Societatea Nationale Nuclearelectrica SA (SNN)

République Slovaque

Slovenské Elektrárne AS

République Tchèque

ČEZ a.s.

Représentant

Ph. Obert
J.L. Thébault
R. Jiménez-Shaw
J.D. Treillard
M. Saléra-Cordier

A. Russell
I. Mance
M. Sweeney

C. Szinger

J. P. Michel
G. Frea

B.P. Jobse
G.J. Geertsema
J. P. Michel

P. Budulan

M. Ivanova

V. Hronek

Suppléant

J. D. Treillard
B. Wagner
M. Saléra-Cordier
P. Daurès
R. Jiménez-Shaw

K. Sinclair
R. Hermon
D. Gries

N. Sandor

R. Lennartz
R. Melandri

R. Lennartz

A. Havris

Z. Siposova

J. Ortman

Représentants des Membres

Membre

Suède

AB SVAFO
E.ON Sverige AB
Forsmarks Kraftgrupp AB
OKG Aktiebolag
Ringhals AB
Studsvik AB
Svensk Kärnbränslehantering AB (SKB)

Suisse

Axpo Power AG
Axpo Trading AG
BKW Energie SA
Centrales Nucléaires en Participation SA
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG
Kernkraftwerk Leibstadt AG
Zwilag Zwischenlager Würenlingen AG

Représentant

S. Ordéus
B. Svensson
T. Hallqvist
R. Danielsson
T. Hallqvist
T. Samuelsson
A. Ingman

T. Erb
T. Erb
U. Schwegler
C. Vésiller
M. Plaschy
T. Erb
T. Erb

Suppléant

M. Böös
B. Gullefors
A. Sandberg
J. Ericsson
B. Sundman

M. Mooser
W. Denk
W. Denk

* Membre non-assuré

Conseil d'Administration

Berndt Kockum
Alastair Russell
Urs Bircher
Claus-Dieter Bölle
Alisdair Currie
Matts Ekman
Nick Feldman
Bram-Paul Jobse
Riccardo Melandri
Philippe Obert
Danny Vanwelkenhuyzen

Président
Vice-Président

Comité de Direction
Administrateur indépendant
Administrateur indépendant

Comité de Direction

Comités Consultatifs

Comité de Souscription

Kathleen Sinclair
Luca Emilio Agrò
Ivan Annezer
Alisdair Currie
Thomas Erb
Nick Feldman
Veerle Goderis
Alexandru Havris
Heiner Hefti
Berndt Kockum
Stefan Kurz
Hervé Loisy
Robert Moussaïd
Laura Noukka
Franck Orset
Philippe Vandekerckhove
Danny Vanwelkenhuyzen

Président

Comité Financier et d'Investissements

Matts Ekman
Rafael Jimenez-Shaw
Kevin Kelly
Lauri Piekkari
Annemie Roefs
Alastair Russell
Marleen Vercammen

Président

Comité d'Audit

Matts Ekman
Bram-Paul Jobse
Alastair Russell

Président

Audit interne

Willy Gemis

Direction général

L'ensemble du personnel

Ivan Annezer	<i>Directeur Prévention des Risques</i>
Wim Buysse	<i>Ingénieur Prévention des Risques</i>
Alisdair Currie	<i>Directeur Souscription et Sinistres</i>
André Detemmerman	<i>Senior Souscripteur</i>
Véronique Durieux	<i>Comptable</i>
Ann Geivaerts	<i>Corporate Organisation & Legal Manager</i>
Veerle Goderis	<i>Senior Souscripteur</i>
Heiner Hefti	<i>Administrateur Délégué de la branche suisse</i>
Tom Houben	<i>Corporate Operations Assistant</i>
Cathy Mortelmans	<i>Assistante Administrateur Délégué et Conseil d'Administration</i>
Franck Orset	<i>Ingénieur Prévention des Risques</i>
Annemie Roefs	<i>Asset Manager</i>
Philippe Vandekerckhove	<i>Senior Risk Manager</i>
Danny Vanwelkenhuyzen	<i>Administrateur Délégué</i>
Marleen Vercammen	<i>Directeur Financier</i>
Rachida Zahmidi	<i>Assistante de Souscription</i>

Réviseurs

Deloitte
Berkenlaan 8b, B-1831 Diegem
Représenté par:
Yves Dehoghne et Rik Neckebroeck
Réviseurs d'Entreprise

Actuaire

Nicolai & Partners
Duboisstraat 43, B-2060 Antwerpen
Mme. Veerle Nicolai

Message du Président

Chers Membres !

En remémorant l'ensemble de mon mandat en tant que Président, je tiens à mettre en évidence principalement trois observations qui différencient EMANI par rapport aux alternatives du marché.

Premièrement, nous avons toujours été désireux d'être au service des Membres. Leurs souhaits et leurs besoins sont primordiaux et donc nous leur donnons ce qu'ils demandent. Pour être plus précis: nous acceptons le «wording», «l'attachment point» et la couverture souhaitée.

Deuxièmement, nous sommes transparents. Tous les sites inspectés sont classés selon un système de classification professionnel et ingénieux, accessible à tous les membres. Par ailleurs, ils peuvent avoir accès à la manière dont le système de souscription calcule les contributions.

Troisièmement, je tiens à emprunter un passage d'un discours récent de l'un des pères fondateurs: «N'oubliez pas qu'EMANI est intégré dans vos entreprises; EMANI est juridiquement et financièrement une partie de vous-mêmes».

J'ai la plus grande foi en ce que EMANI prospérera et continuera à être une alternative intéressante ou complémentaire à d'autres assureurs.

A tous les bons amis Membres et à toute l'équipe qui travaille dur en EMANI: Tout le meilleur, et Bonne chance !



Berndt Kockum

Président du Conseil d'Administration

Description des activités

EMANI est une association mutuelle d'assurances offrant aux centrales nucléaires et autres producteurs de l'industrie nucléaire une couverture d'assurance pour nombre de risques.

Actuellement EMANI couvre plus de 100 sites nucléaires pour ses membres en Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni, République Slovaque, République Tchèque, Suède et Suisse.

La capacité est offerte indépendamment de la capacité des différents pools d'assurances nucléaires.

Les principaux avantages aux Membres de EMANI comprennent:

Une capacité complémentaire ou de remplacement pour les risques de dommages matériels, de pertes d'exploitation, bris de machine., terrorisme et assurance tous risques montage et essais.

Potentiel de réduction de cotisations.

Potentiel pour distribution du Fonds de garantie

Les évaluations en matière de prévention et d'ingénierie.

Un centre d'échanges et d'informations en matière d'assurances nucléaires.

Souscription et Gestion des Sinistres

Le portefeuille actuel d'EMANI se fonde principalement sur la couverture des dommages matériels, mais notre équipe de souscription est toujours à la recherche de nouvelles façons de subvenir aux besoins de nos membres. Les produits récents incluent la couverture des risques de désaffectation et des attaques terroristes NCBR.

EMANI agit, de plus en plus, comme l'assureur principal en offrant à ses membres les avantages d'une couverture d'assurance complète et des prix compétitifs. Si le membre le sollicite, EMANI peut aussi agir comme Co-assureur en partenariat avec les pools d'assurance nationaux ou d'un autre assureur.

Lorsque EMANI agit comme le principal souscripteur, le sinistre sera réglé avec la collaboration d'un expert en sinistre indépendant. Dans le cas où EMANI agit comme Co-assureur, EMANI suivra généralement les recommandations et l'évaluation d'un expert en sinistre désigné par l'assureur principal. Cependant, dans certains cas, la Direction peut charger EMANI à nommer des experts indépendants ou des conseillers d'experts supplémentaires.

L'Article 26 des Statuts de l'Association définit les conditions d'appel de cotisations supplémentaires de la part des Membres en cas d'insuffisance de fonds pour l'indemnisation des sinistres.

Réassurance

Une couverture de réassurance est souscrite pour fournir le supplément de capacité et répartir le risque comme le Conseil le juge approprié.

Structure

EMANI est une association mutuelle constituée à Bruxelles sous la législation belge et autorisée par Arrêté Royal du 20 octobre 1978.

L'administration de l'Association relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, lequel, sauf en ce qui concerne les pouvoirs expressément réservés à l'Assemblée Générale, possède les pleins pouvoirs pour en assumer la Direction.

L'administration, la souscription, la gestion des sinistres et la gestion journalière de l'Association relève de la responsabilité du Directeur Général conjointement avec le Comité de Direction.

Affiliation

Seules les personnes morales ou autres entités du secteur privé ou public, qui exploitent/contrôlent/sont propriétaires d'installations nucléaires ou leurs représentants peuvent être des Membres de l'Association.

L'admission d'un nouveau Membre sera soumise à l'agrément du Conseil d'Administration et prendra effet dès que l'Assemblée Générale l'aura décidé.

Un nouveau Membre contractera au moins une police d'assurance auprès de l'Association et acceptera sans réserve les Statuts de l'Association.

Département de Prévention des Risques

Les ingénieurs en Prévention des Risques, assistés d'un Comité Technique Consultatif (lequel est composé de spécialistes en ingénierie des installations des Membres de EMANI et du personnel de EMANI et lequel rapporte au Comité de Souscription) sont habilités à identifier le potentiel de risques pouvant survenir aux biens des Membres et à contrôler les risques éventuels par un programme de détection et de prévention.

Le département de Prévention des Risques fournit aux Membres des rapports d'inspection détaillés, personnalisés pour le risque concerné et en accord avec l'équipe de souscription, une évaluation minutieuse des biens assurés de chacun des Membres est établie.

Basée sur une évaluation effectuée sur le site, une liste complète de suggestions et de recommandations est rédigée afin d'améliorer la sécurité et prévenir ou atténuer les risques. Ces rapports aident la direction des Membres à quantifier et développer les mesures appropriées pour minimiser leur niveau de risque.

Le département de Prévention des Risques apporte une contribution inestimable au processus de souscription d'EMANI.

Rapport du Conseil d'Administration présenté lors de la réunion de l'Assemblée Générale du 12 juin 2015

Cher Membre,

A la fin de la 36ème année financière, nous avons l'honneur de vous présenter la situation financière de votre Association Mutuelle, ainsi que le bilan et l'aperçu des revenus pour l'année financière qui prit terme le 31 décembre 2014.

Les états financiers comprennent les résultats de la branche EMANI en Suisse qui a été créé le 07.06.2013 et qui a reçu l'autorisation de la "FINMA" régulateur Suisse en date du 30 septembre 2014.

Le Conseil d'administration de la société est responsable de toute l'information contenue dans les aperçus financiers et dans toutes les autres sections du rapport annuel. Le Conseil estime que les aperçus financiers, ainsi que toute information s'y rapportant, ont été préparés conformément aux principes comptables. Ces aperçus financiers contiennent des montants basés sur le jugement et les meilleures estimations du Conseil.

L'association Mutuelle adopte un système de contrôle interne de la comptabilité, de sorte que l'actif soit protégé contre toute perte résultant de l'utilisation ou disposition non autorisée et de sorte que les données comptables constituent une base fiable pour la préparation de la situation financière.

La société Deloitte a été nommée, avec l'accord des membres, en qualité de commissaire réviseur indépendant pour contrôler et commenter les aperçus financiers. Leur commentaire est basé sur les procédures les plus appropriées pour que les aperçus financiers reprennent tous les aspects de l'état financier, des cash-flows et les résultats des opérations. Leur rapport est présenté avec les comptes annuels.

Capacité

La capacité d'assurance "Dommage Matériel" pour l'année 2014 est de € 600.000.000 par rapport à € 594.159.500 l'année passée.

La capacité d'assurance pour la couverture du terrorisme en 2014 a diminué à € 600.000.000 par rapport à € 625.000.000 l'année passée.

La rétention propre 2014 se limitait à € 226.100.000 pour les polices d'assurance de dommages matériels et à € 223.000.000 pour les polices d'assurance terrorisme par rapport à € 235.359.700 (Dommages Matériels) et € 224.000.000 (Terrorisme) l'année précédente.

Cotisations

Les cotisations des polices souscrites et les primes de réassurance cédées sont exprimées au prorata de durée de chaque police. Les cotisations non acquises représentent la réserve des cotisations pour la période des risques en cours.

Aux fins des calculs suivants, la contribution est définie comme une contribution originale moins rabais.

Les cotisations nettes ont diminué de € 46.821.884 en 2013 à € 43.197.263 en 2014. Cette réduction des cotisations peut être attribuée essentiellement à nos Membres allemands qui ont réévalué leurs programmes d'assurance à la suite de fermetures de sites à venir, mais aussi à la baisse des primes de nos membres USA et le changement dans la politique fronting d'un membre Français.

Aucune contribution de notre filiale Suisse n'est incluse dans les chiffres.

Le coût de la réassurance a diminué de € 23.737.419 en 2013 à € 20.360.593 en 2014. Cette diminution peut être attribuée à la réduction des cotisations et le changement dans la politique fronting.

Aucun montant des remboursements de cotisations aux Membres n'a été remis aux membres en 2014 et les réserves restent à zéro.

Charges

Les frais généraux ont augmenté de € 3.157.549 en 2013 à € 3.414.077 en 2014 ou 8% et y compris les dépenses de notre filiale suisse qui s'élèvent à € 106.663 par rapport à € 55.668 en 2014, ce qui représente environ 2 % de l'augmentation qui est due à l'application de l'autorisation de FINMA. L'augmentation restante est principalement due aux honoraires professionnels, des frais de réassurance aux courtiers et l'assurance D&O.

Sinistres

Une provision est constituée sur l'estimation du coût des sinistres et se base sur les estimations des gestionnaires, les informations des membres, de leurs courtiers, des pools nucléaires, des experts, des conseillers indépendants et autres évaluations.

Le montant total des sinistres (nettes de réassurance) pour 2014 est un coût net pour le compte de résultat de € 2.624.921. Le montant inclus des paiements effectifs de € 10.465.661 (net de Réassurance) dont € 40.105 est relative aux sinistres qui ont eu lieu en 2014 et en plus, il y a avait une diminution de réserves (net de réassurance) de € 7.840.740 en raison de la réévaluation du règlement des sinistres. Les ajustements des réserves inclus € 408.200 liés aux sinistres survenus pendant l'exercice 2014.

Investissements

La valeur comptable totale des placements a augmenté de € 220.408.461 en 2013 à € 238.073.801 en 2014.

La stratégie d'investir 46,4 % au marché monétaire, 44,26 % au marché obligataire des sociétés et 9,34% au marché boursier au début de l'exercice 2014, a été changé en étapes pendant l'exercice pour finir à 37,65% investit au marché monétaire, 47,98% au marché obligataire des sociétés et 14,37% au marché boursier résultant à un profit financière de € 6.341.961.

Tous les investissements sont comptabilisés à leur valeur d'achat et les gains non réalisés de € 5.881.512 ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat pour l'année.

Valeur comptable et la juste valeur marchande estimée des placements au 31 December 2014.

Euro	Book value	Unrealized capital gains/(losses)	Market value
Actions	33.730.306	1.329.673	35.059.979
Fonds de placement marché monétaire	40.248.236	50.645	40.298.881
Fonds de placement obligataire	112.548.803	4.501.194	117.049.997
Dépôt et numéraire	51.546.456	0	51.546.456
Total	238.073.801	5.881.512	243.955.313

Cote de crédit de produit investissement à la date du 31 décembre 2014

Le crédit rating moyen pondéré global des fonds de placement du marché monétaire, les SICAVs d'obligations de sociétés et les dépôts est à A -.

Répartition géographique et la durée par catégorie de placement au 31 Décembre ici 2014

Les fonds d'obligations de sociétés:

Euro fonds libellés à l'exposition de 71% sur les pays européens et une durée moyenne de 4,13 ans.

Les fonds du marché monétaire:

Euro fonds libellés à l'exposition de 89% sur les pays européens ET une durée moyenne de 0,66 ans.

Les fonds d'actions:

Passif géré à 100% de fonds bien diversifié européenne.

La durée moyenne globale du portefeuille exclusif actions est de 2,46 ans.

Produits financiers nets

Euro	2014	2013
Plus values/ moins values	5.598 236	518.161
Intérêts et dividendes placement financiers	0	0
Intérêts dépôts à terme	119.624	78.234
Intérêts espèces et equivalent	195.423	235.790
Correction des valeurs sur placement	520.304	-1.287.722
Précomptes	-91.625	-79.268
Produits financiers nets	6.341.961	-534.805

Résultat

L'excédent pour l'année 2014 s'élève à € 23.155.502 par rapport à € 20.798.927 pour l'année 2013 (avant dotation à la provision pour égalisation et catastrophes).

L'excédent de l'année comprend les résultats de notre filiale suisse. Comme au 31 décembre aucune police n'a été écrite par l'intermédiaire de la filiale, le déficit ne représente que les frais de constitution de € 124.766.

L'excédent technique pour l'année 2014 de € 16.920.203 est alloué partiellement à la réserve Suisse pour égalisation et catastrophes pour € 6.653.360 (équivalent à 8.000.000 CHF) conformément aux directives des instances belges en matière de contrôle des assurances, la Banque Nationale de Belgique (anciennement la CBFA).

Le Conseil d'Administration recommande à l'Assemblée Générale d'affecter le surplus du résultat financier au fonds de garantie pour le montant de € 6.359.757 € en ce qui concerne les activités belges, et pour être reportés à des pertes non réparties pour le déficit de € 124.766 par rapport à la branche suisse conformément aux prescriptions locales.

Fonds de garantie

Le fonds de garantie ainsi que la réserve pour égalisation et catastrophes utilisés en tant que capacité d'assurance disponible aux membres s'élèvent à € 221.163.611.

Recommandations

Nous vous proposons:

- d'approuver les comptes de l'exercice clôturé le 31 Décembre 2014 comme présenté;
- d'accorder la décharge aux administrateurs de la société à l'égard de leurs fonctions pour l'exercice terminée le 31 décembre 2014;
- d'accorder la décharge au commissaire aux comptes,



Berndt Kockum
Président du Conseil d'Administration
Au nom du Conseil d'Administration

Rapport de Régie d'Entreprise

Afin de garantir le niveau approprié de réglementation de l'entreprise, le Conseil a mis en place des arrangements qu'il estime être en rapport et convenir à une mutuelle exerçant des activités d'assurances et permettre à la mutuelle de se conformer aux dispositions de l'Arrêté Royal du 12 août 1994, au communication NBB (anciennement CBFA) D 172. et circulaires PPB-2006-8-CPA et PPB-2007-6-CPB-CPA.

Tous les principes de Régie d'entreprise sont écrits dans le document "Memorandum of good governance". En plus, la direction effective présente chaque année au Conseil d'Administration le rapport relatif à l'évaluation du système de contrôle interne.

Les principes pertinents de la gouvernance peuvent être résumés de la manière suivante:

Le Conseil d'Administration

Le Conseil est actuellement composé de treize membres du Conseil, en ce compris le président et les vice-présidents, parmi lesquels neuf représentent les membres de l'industrie nucléaire, deux sont indépendants et deux sont membres du Comité de Direction.

Tous les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans et peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

Le Conseil se réunit quatre fois par an et plus si nécessaire.

Comités du Conseil

Le Conseil a toute une série d'attributions qui lui sont réservées. Ces attributions comprennent l'approbation des comptes, l'adoption des changements significatifs à apporter aux méthodes comptables, la mutation des membres au sein du Conseil et des comités de ce dernier, la recommandation de la stratégie à appliquer aux Membres de l'Association, l'approbation du budget annuel d'exploitation.

Le Conseil a en outre désigné quatre comités permanents. Ces comités présentent au Conseil un rapport de chacune de leurs réunions. Les attributions et la délimitation des pouvoirs du Comité de Direction, du Comité d'Audit, du Comité Financier et d'Investissements et du Comité de Souscription, qui seront réexaminées chaque année, ont été agréées de commun accord par les Membres et le Conseil. La nomination des Membres au sein de ces Comités doit être approuvée par le Conseil.

Pièces et documents du Conseil et des Comités

Les informations appropriées et opportunes concernant la gestion sont remises en temps voulu aux administrateurs et membres des comités avant les réunions.

Assemblée Générale

Les articles des statuts relatifs aux Assemblées Générales ont été respectés.

Contrôle interne

Le Conseil est en dernier ressort responsable du système de contrôle interne de la Mutuelle et de la vérification et de la révision de son efficacité. Cependant un tel système a pour but de gérer plutôt que d'éliminer le risque de non réalisation des objectifs et ne peut garantir que de manière raisonnable et non absolue contre les fausses interprétations ou pertes.

Procédures de contrôle interne

La Mutuelle a mis au point des procédures de contrôle destinées à garantir une comptabilité complète et exacte en ce qui concerne les transactions financières et à limiter le risque éventuel de pertes financières ou de fraude. Les mesures adoptées comprennent également des examens par la direction ainsi que des audits internes et externes.

Identification des risques

Le Comité de Direction est responsable de l'identification et de l'évaluation des risques souscrits. Ces risques sont continuellement évalués et peuvent être associés à une variété de sources internes et externes en ce compris le propre service de contrôle de prévention d'EMANI et les dispositions légales en la matière et/ou autres organes de réglementation.

Résolutions relatives à la surveillance et aux corrections

La mutuelle a produit un manuel de procédures interne qui sert de ligne de conduite et d'orientation pratique pour tout le personnel.

Le responsable du contrôle interne remet au Comité d'Audit un rapport sur l'efficacité des procédures en place.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale sur les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2014

Aux membres,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes annuels, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2014, le compte de résultats pour l'exercice clôturé à cette date, ainsi que le résumé des règles d'évaluation et les autres annexes.

Rapport sur les comptes annuels - Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels d'E.M.A.N.I. («l'association»), établis conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 253.910 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 6.235 (000) EUR.

Responsabilité du conseil d'administration relative à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants repris et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'association relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, et la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous avons obtenu des préposés de l'association et du conseil d'administration les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes annuels d'E.M.A.N.I. donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2014, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clôturé à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le conseil d'administration est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect des statuts de l'association.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels:

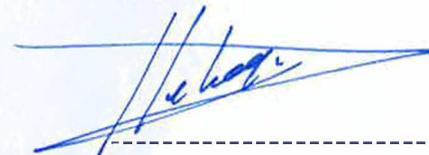
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou des lois applicables.

Diegem, le 21 mars 2015

Le commissaire
DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par



Rik Neckebroeck



Yves Dehogne

Bilans aux 31 décembre 2014 et 2013

(en Euro)

ACTIF	31/12/2014	31/12/2013
C. Placements		
III. Autres placements financiers		
1. Parts dans fonds d'investissement	186.527.345	158.191.387
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	32.838.261	42.619.628
	219.365.606	200.811.015
D. bis. Part des réassureurs dans les provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	3.289.804	3.910.128
III. Provision pour sinistres	10.526.985	12.980.360
IV. Provision pour participation bénéficiaire et ristournes	0	0
	13.816.789	16.890.488
E. Créances		
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe		
1. Preneurs d'assurance	640.351	947.735
2. Intermédiaires d'assurance	192.818	61.260
II. Créances nées d'opérations de réassurance	655.263	255.456
III. Autres créances	47.583	103.793
	1.536.015	1.368.244
F. Autres éléments d'actif		
I. Actifs corporels	220.387	195.770
II. Valeurs disponibles	18.708.195	19.597.446
	18.928.581	19.793.216
G. Comptes de régularisation		
I. Intérêts acquis non échus	263.149	137.229
	263.149	137.229
TOTAL ACTIF	253.910.139	239.000.192

Bilans aux 31 décembre 2014 et 2013

(en Euro)

PASSIF	31/12/2014	31/12/2013
A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé		
1. Fonds de garantie	90.477.991	84.108.201
5. Bénéfice (Perte) reporté(e)	-182.040	-56.290
	90.295.951	84.051.910
C. Provisions techniques		
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	10.166.856	10.889.620
III. Provision pour sinistres	18.419.962	28.714.077
IV. Provision pour égalisation et catastrophes	130.867.660	113.947.458
	159.454.478	153.551.154
G. Dettes		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2.330.464	1.041.326
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	1.069	1.069
III. Autres dettes		
1. Dettes fiscales, salariales et sociales		
a) Impôts	0	0
b) Rémunérations et charges sociales	297.680	259.329
2. Autres	98.761	44.062
	2.727.973	1.345.786
H. Comptes de régularisation	1.431.738	51.342
	1.431.738	51.342
TOTAL PASSIF	253.910.139	239.000.192

Les notes ci-annexées font partie intégrante du bilan.

Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2014 and 2013

(en Euro)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
1. Primes acquises nettes de réassurance			
a) Primes brutes		42.474.499	46.855.395
• Primes émises	42.712.958	47.093.026	
• Rabais au membre	-238.459	-237.631	
b) Primes cédées aux réassureurs		-19.740.269	-23.314.991
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)		722764	-33.511
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation -, réduction +)		-620.324	-422.429
		22.836.670	23.084.464
2bis. Produits des placements			
b) Produits des autres placements		315.047	314.024
c) Reprise de corrections de valeur sur placements		520.304	0
d) Plus-values sur réalisations		5.676.142	740.564
		6.511.492	1.054.588
3. Autres produits techniques nets de réassurance		15.868	0
4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)			
a) Montants payés nets		-10.465.661	-7.928.912
aa) montants bruts	-14.483.628	-10.865.475	
bb) parts des réassureurs	4.017.967	2.936.564	
b) Var. de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augm. -, red. +)		7.840.740	9.442.614
aa) var. de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augm. -, red. +)	10.294.115	15.017.283	
bb) var. de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augm. +, red. -)	-2.453.375	-5.574.669	
		-2.624.921	1.513.702
6. Participations et ristournes, nette de réassurance (-)			
a) Montants payés nets		0	-215.456
b) Variation de la provision pour participations et ristournes, nette de réassurance		0	121.318
		0	-94.138

Compte de résultats pour les années se clôturant aux 31 décembre 2014 and 2013

(en Euro)

	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
7. Frais d'exploitation nets (-)		
a) Frais d'acquisition	-220.073	-221.955
c) Frais d'administration	-3.194.004	-2.935.594
	-3.414.077	-3.157.549
7bis. Charges des placements (-)		
a) Charges de gestion des placements	-91.625	-79.268
b) Adjustments to investment values	0	-1.287.722
c) Moins-values sur realisations	-77.906	-222.402
	-169.531	-1.589.393
8. Autres charge de reassurance	0	-12.747
SURPLUS/(DEFICIT) OF THE PERIOD BEFORE VARIATION RESERVE FOR EGALIZATION AND CATASTROPHES	23.155.502	20.798.927
9. Variation in the reserve for egalization and catastrophes, net of reinsurance (increase -,	-16.920.203	-21.389.420
Surplus/(Deficit)	6.235.299	-590.493
15. Taxes	-308	-283
Surplus / (Deficit) of the period available for distribution	6.234.991	-590.775

Les notes ci-annexées font partie intégrante de ces comptes de résultats.

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2014 et 2013

(en Euro)

1. ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION MUTUELLE ET RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

La Mutuelle a pour objet d'indemniser les membres assurés dont les installations nucléaires et biens immeubles ou meubles, annexés à ces installations, auraient subi des dommages matériels et/ou de pertes d'exploitation. Dans certains cas, la Mutuelle couvre également des risques non nucléaires.

Durant l'année 2014, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 600.000.000 EUR dont:

- 16% des premiers 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte); Pas de réassurance des premiers 5.000.000 EUR (en cas d'une deuxième perte);
- 21,13% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte); 5,13% de l'excédent de 95.000.000 EUR sur ces 5.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une deuxième perte);
- 65,48% de 500.000.000 EUR, excédent ces premiers 100.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss»

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. s'établit donc à 226.100 KEUR en cas d'une première perte et 242.100 KEUR en cas d'une deuxième perte durant l'année 2014.

Pour les attaques terroristes, la capacité d'assurance d'E.M.A.N.I. s'élève à 600.000.000 EUR dont:

- 12,80% de 125.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «quota share» (en cas d'une première perte); Pas de réassurance des premiers 125.000.000 EUR (en cas d'une deuxième perte);
- 76,00% de 250.000.000 EUR sur ces 125.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte);
- 76,00% de 225.000.000 EUR sur ces 375.000.000 EUR est réassuré par des polices du type «excess of loss» (identique en cas d'une première ou deuxième perte).

L'engagement maximum d'E.M.A.N.I. pour attaques terroristes s'établit donc à 223.000 KEUR en cas d'une première perte et 239.000 KEUR en cas d'une deuxième perte pour l'année 2014.

Les principales règles d'évaluation appliquées par E.M.A.N.I. se résument comme suit:

a) Taux d'amortissements des actifs immobilisés

Actifs immobilisés	Par an
Installations, équipement électronique et outillage	33,33%
Mobilier	10%
Matériel roulant	20%

b) Provision technique

E.M.A.N.I. constitue des provisions techniques sur base des primes encaissées non acquises, les rabais rétrocédés aux membres sur les polices échues, les sinistres à régler et la provision pour égalisation et catastrophes conformément aux articles 10 et 11 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances.

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2014 et 2013

(en Euro)

- suite -

c) Obligations et titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les différences importantes entre le coût d'acquisition et la valeur faciale des titres sont amorties au prorata des dates d'échéance des titres. Sauf si l'objectif de la mutuelle est de réaliser ces titres à court ou moyen terme, aucun ajustement n'est comptabilisé pour refléter la valeur de marché si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable déterminée selon la méthode ci-dessus.

Les obligations et autres titres à revenu fixe libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat. Les obligations font l'objet d'une réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

d) Actions, parts et autres titres à revenu variable

Les actions, parts et autres titres à revenu variable libellés en devises étrangères sont convertis en Euro en utilisant le taux de change de fin d'année. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

Les actions, parts et autres titres à revenu variable sont repris au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais accessoires sont pris en charge au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les réductions de valeur non réalisées sont enregistrées si le Conseil d'Administration estime que les réductions de valeur sur les titres à revenu variable sont permanentes. De telles pertes sont enregistrées au compte de résultats.

e) Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont valorisés en Euro en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la clôture des comptes. Les bénéfices de change non réalisés sont reportés tandis que les pertes de change sont prises en résultat.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en Euro, en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes.

Les charges et les produits exprimés en monnaies étrangères sont convertis en Euro chaque mois en utilisant le taux de change à la fin du mois précédent.

A l'exception des écarts de conversion positifs sur les «Obligations et autres titres à revenu fixe», des «Actions, parts et autres titres à revenu variable» et des contrats de change à terme comme décrit ci-dessus, les bénéfices et pertes à convertir sont enregistrés dans le compte de résultats sous la rubrique «Produits des placements» et «Charges des placements».

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2014 et 2013

(en Euro)
- suite -

2. FONDS DE GARANTIE

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'allouer -6.359.757 EUR, le déficit de l'année 2014 pour les activités en Belgique, au fond de garantie. Le résultat de l'année 2014 de la succursale suisse ne sera pas transféré au fonds de garantie, mais sera reporté dans le résultat (-124.766 EUR).

Par rapport au 31 décembre 2014, le fonds de garantie a évolué comme suit:

Fonds de garantie au 31 décembre 2013	84.108.201
Transfert de l'exédent de l'année (hors succursale suisse)	6.359.757
Nouveaux membre	10.032
Fonds de garantie au 31 décembre 2014	90.477.991

Par rapport au 31 décembre 2014, le bénéfice/perte reporté a évolué comme suit :

Fonds de garantie au 31 décembre 2013	-56.290
Transfer du déficit de l'année (hors succursale suisse)	-124.766
Difference de taux de change Solde 31/12/2013	-984
Perte reporté au 31 décembre 2014	-182.040

3. VALEURS REPRESENTATIVES

Les valeurs représentatives des provisions et dettes techniques doivent faire l'objet d'un placement dont les modalités sont définies par les termes de l'article 10 de l'Arrêté Royal du 22 février 1991.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, les valeurs représentatives se détaillent comme suit:

	31/12/2014	31/12/2013
Fonds de placement	138.111.717	110.790.802
Numéraires (disponible et placements de trésorerie)	24.036.648	44.305.936
	162.148.365	155.096.738

Annexe aux comptes annuels aux 31 décembre 2014 et 2013

(en Euro)
- suite -

4. PROVISION POUR EGALISATION ET CATASTROPHES

En application de l'article 11, §1, 3° de l'Arrêté Royal du 22 février 1991 portant sur le règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, l'association a commencé en 1996 à doter une provision pour égalisation et catastrophes. Le but de cette provision est, soit d'égaliser les fluctuations du taux de sinistres, soit de couvrir les risques spéciaux. En application du règlement, le montant théorique de la provision pour égalisation et catastrophes que l'association devrait constituer est 226.100.000 EUR. Le mouvement annuel néanmoins dépend du revenu ou de la perte technique de l'association avant les produits (nets) des placements (hors résultat de la succursale suisse). Dans le cas d'un revenu, le montant de la dotation s'élève au montant du revenu et dans le cas de perte, le montant de la perte est utilisé. L'application de cette règle conduit à une addition de 16.920.203 EUR pour l'année 2014 et un complément de 21.389.420 EUR pour l'année 2013, ce qui porte le total de la réserve à 130.867.660 EUR.

Il convient toutefois de noter que, à la fin de 2014, le fonds de garantie s'élève à 90.477.991 EUR et peut également être utilisé pour couvrir l'obligation de la mutuelle. Dans certaines circonstances la mutuelle peut demander pour les appels supplémentaires des membres (Article 26 des statuts) soient utilisés pour couvrir l'obligation de la mutuelle.

5. GESTION

La gestion des placements a été effectuée par des prestataires externes.

Les frais de gestion financière sont repris sous la rubrique «net asset value » de fonds d'investissements.

Les honoraires des courtiers de réassurance s'élèvent à 335.200 EUR pour l'exercice 2014 et à 229.274 EUR pour l'exercice 2013.

Les commissions des réassureurs rétrocédées à E.M.A.N.I. s'élèvent à 492.271 EUR pour l'exercice 2014 et à 585.977 EUR pour l'exercice 2013.

2 0 1 4
E M A N I

EUROPEAN MUTUAL
ASSOCIATION
FOR NUCLEAR INSURANCE

ASSOCIATION
D'ASSURANCES
MUTUELLES

AV. JULES BORDET, 166 - B4
B-1140 BRUSSELS
BELGIQUE

Tel. + 32 (0)2 702 90 10
Fax. + 32 (0)2 705 72 92
www.emani.be